

Séjours sport de nature Collèges

Afin d'accompagner le développement des sports de nature, le Département propose une aide financière aux collèges porteurs de projets de séjours sur ce thème.

Caractéristiques des séjours éligibles

Le dispositif est réservé aux **collèges** jurassiens (publics et privés).

Les séjours doivent avoir lieu **dans le Jura**, pendant les **périodes scolaires**, et comporter **au moins une nuitée**.

Les élèves doivent être **hébergés sur place**.

Une activité sportive de pleine nature au minimum doit être prévue au programme.

Aide

25%

du coût des séjours
hors frais de transport

Cette aide peut être complétée par le dispositif de **Dotation sportive**, dans la limite d'un financement par les deux dispositifs cumulés de 50% du coût du séjour.

Attention : La subvention est versée sur présentation des factures.